



Herbicide OnDeck™

GRUPE	27	6	HERBICIDE
-------	----	---	-----------

Pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges, et de la sétaire verte et glauque dans le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver et l'orge.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: tolpyralate 18,7 g/L
bromoxynil, présent sous d'ester octanoate 186,6 g/L
Avertissement, contient l'allergène sulfites.
Concentré emulsifiable



AVERTISSEMENT POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NO. D'HOMOLOGATION 34709 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L à vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Sensibilisant potentiel de la peau.

Peut être fatal si avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Des gants et une protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Rincer les gants avant de les enlever.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Après la pulvérisation ou à la fin de la journée : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail puis les ranger et les laver à part de tout autre vêtement avec de l'eau chaude et du détergent avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide OnDeck™ est un herbicide pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges, et de la sétaire verte et jaune dans le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver et l'orge sans contre-ensemencement de légumineuses ou du fourrages. L'herbicide OnDeck est mélangé à l'eau et appliqué en tant que pulvérisation généralisée uniforme, soit par application terrestre ou aérienne.

L'herbicide OnDeck contient du tolpyralate un herbicide du groupe 27 (inhibiteur de l'HPPD) et du bromoxynil un herbicide du groupe 6 (inhibiteur de la photosynthèse). Les symptômes les plus courants de l'herbicide OnDeck comprennent le blanchissement de la croissance des nouvelles plantes et le jaunissement des feuilles (marges, pointes ou nervures). Les symptômes apparaîtront peu de temps après l'application (dans les 1 à 5 jours), mais la nécrose complète des mauvaises herbes cibles peut prendre plus de temps en fonction des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes.

L'herbicide OnDeck est absorbé par les tissus végétaux et les racines en croissance active. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace.

On doit appliquer l'herbicide OnDeck tôt en post-levée, aux pousses principales de mauvaises herbes en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide OnDeck en permettant une absorption et une activité foliaire maximales. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Dans certaines conditions environnementales, un léger retard du développement de l'orge peut être présent; le retard est transitoire et n'aura pas d'impact sur le rendement. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide OnDeck directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris l'avoine apprivoisée, le canola, luzerne, les haricots comestibles, les lins, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES » de cette étiquette.

Rotation de culture

Culture	Intervalle de replantation/rotation
Maïs, (maïs doux, maïs de semence et maïs à éclater)	Immédiatement
Seigle (annuel et d'automne), et blé d'hiver	3 mois
Luzerne, Haricot sec, Haricot vert (y compris la production de semences),	

Chou potager, Canola juncea, canola-navette (<i>Brassica rapa</i>), Abyssinienne, moutarde orientale, brune et jaune et caméline, Coton, La graminée, cultivée pour la semence ou le fourrage, Lentilles, Avoine, Petit pois et pois mange-tout, Cacahouète, Pomme de terre (pas pour les graines), Riz, Haricot mange-tout, Sorgho, Soya, Cucurbitacées, Tournesol, Tomate	10 mois
Toutes les autres cultures alternées	22 mois

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément, ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Mises en garde touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive de pulvérisation:

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.

2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre ou d'un produit comparable.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et tous les tamis principaux des filtres et des buses pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide OnDeck comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE.S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

(2) Application par voie aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur cette étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

HERBICIDE ONDECK UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver et orge

Calendrier d'application

Stade de la culture: Appliquer sur le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver et l'orge en croissance active du stade 1 feuille jusqu'à la jointure (stade 1er nœud, BBCH31). Les applications de blé d'hiver peuvent être effectuées à l'automne ou au printemps.

Stade de mauvaises herbes: Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 6 feuilles, sauf indication contraire. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide OnDeck utilisé seul ». Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active.

Ne pas effectuer plus d'une application par année.

L'herbicide OnDeck peut être appliqué en mélange en réservoir avec des adjuvants de type MSO, COC ou HSOC à un taux minimum de 0,5 % v/v pour une meilleure suppression des mauvaises herbes lorsque les populations de mauvaises herbes sont élevées, que le stade des mauvaises herbes est avancé ou lorsque les mauvaises herbes sont stressées en raison des conditions environnementales. Appliquer 0,5 à 1 % v/v ou 5 à 10 L d'adjuvant par 1000 L de mélange de pulvérisation.

Adjuvants recommandés

- Huile végétale méthylée (ex. Concentré MSO)
- Concentrés d'huile de récolte (ex. Concentré d'huile XA, Merge[®], Carrier[®])
- Concentrés d'huile à haute teneur en tensioactifs (ex. Journey[®] HSOC)

Application avec engrais fluide

L'herbicide OnDeck peut être appliqué dans des solutions de pulvérisation contenant un engrais azoté liquide jusqu'à 1,25 L/ha. Tester la compatibilité du mélange en réservoir dans un bocal avant de mélanger l'herbicide OnDeck dans un engrais liquide ou lorsqu'un nouveau lot d'engrais liquide est utilisé.

Mises en garde

- Des dommages temporaires aux cultures peuvent survenir lorsque de l'engrais liquide est utilisé comme support de pulvérisation.
- L'engrais liquide appliqué sur les feuilles peut causer des brûlures foliaires, un jaunissement ou une croissance réduite en raison de l'activité de l'engrais liquide sur la culture.

Restrictions

- **NE PAS** appliquer d'engrais liquide par voie foliaire sur les cultures de céréales de printemps, à l'exception du sulfate d'ammonium ou de nitrate d'ammonium et d'urée (UAN) à des taux d'azote inférieurs à 5 kg d'azote réel par hectare.
- **NE PAS** utiliser plus de 50 % d'engrais liquide dans la bouillie de pulvérisation.
- **NE PAS** appliquer plus de 30 kg d'hectare d'azote réel avec la bouillie de pulvérisation.

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Appliquer l'herbicide OnDeck au taux recommandé par hectare dans 50 à 200 L d'eau par hectare. Une couverture adéquate du feuillage des mauvaises herbes est nécessaire pour optimiser la performance de l'herbicide. La suppression des mauvaises herbes comme le kochia à balais, le gaillet gratteron, la renouée liseron et la sétaire verte peut être réduite si des volumes d'eau plus faibles (c.-à-d. 50 L/ha) sont utilisés, ce qui entraîne une couverture insuffisante. Une réduction de la suppression est plus probable si les mauvaises herbes sont à l'abri des gouttelettes de pulvérisation en raison de la densité des mauvaises herbes, de la taille des mauvaises herbes ou de l'interception des cultures. Des volumes

d'eau plus élevés sont recommandés lorsque l'on cible de fortes infestations de mauvaises herbes, des mauvaises herbes plus grosses ou lorsque les cultures sont plus avancées.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer l'herbicide OnDeck au taux recommandé par hectare dans au moins 50 L d'eau par hectare.

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide OnDeck seul à raison de 804 à 1070 mL/ha (stade 1 à 6 feuilles, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants des groupes 2 et 9)

Nom Commun	Nom Scientifique	Suppression/Répression des mauvaises herbes	
		804 mL par hectare	1070 mL par hectare
Stellaire moyenne	<i>Stellaria media</i>	S	S
Gaillet gratteron ¹	<i>Galium aparine</i>	S ¹	S ¹
Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>	S	S
Kochia à balais ²	<i>Bassia scoparia</i>	S ²	S ²
Renouée persicaire (renouée)	<i>Persicaria maculosa</i>	S	S
Chénopode blanc ³	<i>Chenopodium album</i>	S ³	S ³
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>	S	S
Canola spontané	<i>Brassica napus</i>	S	S
Renouée liseron ⁴	<i>Polygonum convolvulus</i>	S ⁴	S ⁴
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>	S	S

¹Appliquer l'herbicide OnDeck à raison 804 mL par hectare pour supprimer les gaillets gratteron jusqu'au stade de 4 verticilles. Pour supprimer les gaillets gratteron jusqu'au stade de 6 verticilles, appliquer l'herbicide OnDeck à raison 1070 mL par hectare, ou appliquer l'herbicide OnDeck à 804 mL par hectare avec un adjuvant recommandé.

²Appliquer l'herbicide OnDeck à raison 804 mL par hectare pour supprimer les populations plus légères de kochia à balais (<100 plantes par m²) jusqu'à 10 cm de taille. Pour supprimer le kochia à balais dans les populations plus lourdes jusqu'à 15 cm, appliquer l'herbicide OnDeck à raison 1070 mL par hectare, ou appliquer l'herbicide OnDeck à raison 804 mL par hectare avec un adjuvant recommandé.

³Appliquer l'herbicide OnDeck à raison de 804 à 1070 mL par hectare pour supprimer le chénopode blanc jusqu'au stade de 8 feuilles et <15 cm de hauteur.

⁴Appliquer l'herbicide OnDeck à raison de 804 mL par hectare pour supprimer les populations légères de renouée liseron (<25 plants par m²) jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer la renouée liseron dans les populations plus abondantes jusqu'au stade de 6 feuilles, appliquer l'herbicide OnDeck à raison de 1070 mL par hectare, ou appliquer l'herbicide OnDeck à 804 mL par hectare avec un adjuvant recommandé.

Mauvaises herbes graminées supprimées ou réprimées par l'herbicide OnDeck seul à raison de 804 à 1070 mL/ha (stade 1 à 6 feuilles, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants des groupes 1 et 2)

Nom Commun	Nom Scientifique	Suppression/Répression des mauvaises herbes	
		804 mL par hectare	1070 mL par hectare
Sétaire verte ¹	<i>Setaria viridis</i>	S ¹	S ¹
Sétaire glauque	<i>Setaria pumila</i>	S	S

¹Appliquer l'herbicide OnDeck à raison de 804 mL par hectare pour supprimer la sétaire verte jusqu'au stade de 4 feuilles. Pour supprimer la sétaire verte jusqu'au stade 6 feuilles, appliquer l'herbicide OnDeck à raison de 1070 mL par hectare, ou appliquer l'herbicide OnDeck à 804 mL par hectare avec un adjuvant recommandé.

Instructions pour le mélange avec l'herbicide OnDeck utilisé seul

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide OnDeck.
4. Ajouter la quantité requise d'adjuvant.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 30 à 200 L de mélange par hectare.

6. Suivre les directives et les mises en garde indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le lin et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalles pré-récolte/pâturage

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 30 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture mature traitée: 50 jours après l'application.
- Délai avant coupe de la culture traitée pour foin ou ensilage : 30 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE ONDECK POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES À LARGE SPECTRE DANS LE BLÉ ET L'ORGE

COMBINAISONS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR

- L'HERBICIDE ONDECK + MCPA ESTER
- L'HERBICIDE ONDECK + 2,4-D ESTER

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge

Calendrier d'application

Stade de la culture: Appliquer sur le blé (printemps, hiver, dur) ou l'orge en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'à la montaison (1^{er} noeud, BBCH31).

Stade de mauvaises herbes: Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Directives d'application par pulvérisateur agricole

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide OnDeck mélangé en réservoir avec de l'ester 2,4-D ou de l'ester MCPA dans 50 à 200 L d'eau par hectare.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer le taux recommandé de l'herbicide OnDeck par hectare mélange en réservoir avec de l'ester 2,4-D ou de l'ester MCPA ester (600 g e.a./L) dans au moins 50 L d'eau par hectare.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide OnDeck + 2,4-D Ester ou MCPA Ester (les mauvaises herbes comprennent les biotypes résistants des groupes 2 et 9) à raison de 804 mL par hectare

Produit d'association	Culture	Taux de produit d'association produit/ha	Autres mauvaises herbes supprimées
MCPA Ester 600 (600 g é.a/L)	blé de printemps blé dur blé d'hiver orge de printemps	0,465 L/ha (280 g é.a/ha)	renouée liseron (1 à 6 feuilles) gaillet gratteron (1 à 6 verticille) kochia à balais (jusqu'à 15 cm)
	blé de printemps blé dur blé d'hiver orge de printemps	0,58 L/ha (350 g é.a/ha)	Les mauvaises herbes énumérées ci-dessus plus : petits semis, bonnes conditions de croissance

			bardane (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, plantain, moutardes (sauf des chiens et tanaïsie), laitue scariole, herbes à poux, tabouret des champs, vesce, radis sauvage, tournesol sauvage (annuel)
2,4-D Ester 700 (660 g é.a/L)	blé de printemps blé dur blé d'hiver orge de printemps	0,51 à 1,1 L/ha (330 à 726 g é.a/ha)	Voir l'étiquette du produit d'association

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE ONDECK + 2,4-D ESTER OU MCPA ESTER

- Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. **L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
- Lorsque le pulvérisateur est à moitié rempli d'eau, ajouter le 2,4-D Ester ou le MCPA Ester et agiter durant 2 à 3 minutes.
- Ensuite, ajouter l'herbicide OnDeck. Agiter durant 2 à 3 minutes.
- Ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
- Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
- Utiliser le mélange de pulvérisation dès qu'il est préparé**

COMBINAISONS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR

- L'HERBICIDE ONDECK + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES**

OU

- L'HERBICIDE ONDECK + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES + 2,4-D ESTER OU MCPA ESTER**

L'herbicide OnDeck (avec ou sans MCPA Ester ou 2,4-D Ester soumis à l'étiquette de l'herbicide pour graminées) peut être mélangé en réservoir avec l'un des produits d'association indiqués dans le tableau ci-dessous pour la suppression des graminées annuelles. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées ailleurs sur cette étiquette ainsi que les graminées annuelles énumérées ci-dessous pour chaque produit d'association seront supprimées par le mélange en réservoir. Lorsqu'il est appliqué sous forme de mélange en réservoir, lire et respecter toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les mises en garde pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les conseils du fabricant sur les modificateurs d'utilité ou les agents de compatibilité. Utiliser toujours conformément aux restrictions et mises en garde de l'étiquette les plus restrictives.

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux/ha	Adjuvant et taux	Autres mauvaises herbes supprimées
Simplicity GoDRI	blé de printemps blé dur blé d'hiver	70 g/ha	Agral 90, Ag-Surf, ou Surf 92 à raison de 0,25% v/v.	folle avoine, brome du Japon, spargoute des champs, saponaire des vaches, sagesse-des-chirurgiens, mauve à feuilles rondes, tabouret des champs Répression chardon des champs, lychnide blanche, pissenlit, soude roulante, ivraie de Perse, brome des toits

		52 g/ha	Agral 90, Ag-Surf, ou Surf 92 à raison de 0,25% v/v.	folle avoine, brome du Japon
Simplicity	blé de printemps blé dur blé d'hiver	500 mL/ha	Agral 90, Ag-Surf, ou Surf 92 à raison de 0,25% v/v.	folle avoine, brome du Japon, spargoute des champs, saponaire des vaches, sagesse-des-chirurgiens, mauve à feuilles rondes, tabouret des champs Répression chardon des champs, lychnide blanche, pissenlit, soude roulante, ivraie de Perse, brome des toits
		375 mL/ha	Agral 90, Ag-Surf, ou Surf 92 à raison de 0,25% v/v.	folle avoine
Trondus	blé de printemps orge de printemps	0,6 L/ha	Adigor à 0,7 L/ha	folle avoine, avoine spontané, graines de l'alpiste des Canaries spontané, panic millet
Axial Herbicide*	blé de printemps orge de printemps	1200 mL/ha	Non requis	folle avoine, avoine spontané graines de l'alpiste des Canaries spontané, panic millet
Horizon NG	blé de printemps blé dur	0,93 L/ha	Non requis	folle avoine, avoine spontané, graines de l'alpiste des Canaries spontané
Everest 2.0****	blé de printemps blé dur	36 à 72 mL/ha	Ag-Surf ou Agral 90 à 0,25% v/v	folle avoine, avoine cultivée spontanée, Consulter l'étiquette de Everest 2.0 pour l'information sur les taux
Traxos Herbicide	blé de printemps blé dur	1,2 L/ha	Non requis	folle avoine, avoine spontané, graines de l'alpiste des Canaries spontané, panic millet, ivraie de Perse
Varro	blé de printemps blé dur	0,5 L/ha	Non requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, graines de l'alpiste des Canaries spontané, brome du Japon, tabouret des champs, soude roulante, mauve à feuilles rondes

* L'herbicide Axial ou Trondus peut être remplacé par tout produit équivalent délivrant 60 g m.a./ha de pinoxaden à la taux d'utilisation indiquée sur l'étiquette.

**** Everest 2.0 peut être remplacé par tout produit équivalent délivrant 24 g m.a./ha de flucarbazone

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE ONDECK + HERBICIDE MCPA ESTER + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

- Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur.
L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
- S'il est prévu d'utiliser un produit d'association pour la suppression des graminées annuelles, l'ajouter ensuite. Agiter pendant 2 à 3 minutes.
- Lorsque le pulvérisateur est à moitié rempli d'eau, ajouter l'herbicide OnDeck et agiter durant 2 à 3 minutes.
- S'il est prévu d'utiliser du MCPA Ester l'ajouter ensuite. Agiter pendant 2 à 3 minutes.
- Ajouter un adjuvant, si indiqué sur l'étiquette du produit d'association.
- Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
- Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
- Utiliser le mélange de pulvérisation dès son préparation.**

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (en mètres) nécessaires à la protection des:				Habitat terrestre
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/ marins d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé d'hiver, orge		1	1	1	0	1
Aérienne	Blé de printemps, blé d'hiver, orge	Voilure fixe	10	1	1	0	25
		Hélicoptère	10	1	1	0	25

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide OnDeck est un herbicide du groupe 27 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide OnDeck et à d'autres herbicides du groupe 27 ou 6. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide OnDeck ou les herbicides du même groupe 27 ou 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

121823

Code de l'étiquette: CN-34709-002-F

Remplace: CN-34709-001-F